

Hugues VERTET

## OBSERVATIONS SUR LA SOCIOLOGIE ET L'ECONOMIE DES ATELIERS DE POTIERS GALLO-ROMAINS DU CENTRE DE LA GAULE

L'approche socio-économique, la répartition des pouvoirs et le niveau de vie du personnel qui travaillait dans les fabriques de céramiques en Gaule centrale, à l'époque gallo-romaine, sont très mal connus. Ils peuvent être l'objet de nouvelles hypothèses, à la suite des travaux de ces trente dernières années. Nous voudrions aujourd'hui examiner les trois points que nous venons d'énoncer.

### Intérêt du sujet.

Le sujet peut intéresser les historiens autant que les archéologues, car il permet d'examiner un processus de romanisation bien délimité dans l'espace, dans le temps et dans la société. En effet, ces fabriques avaient été installées en grande partie sur les territoires des Arvernes, des Eduens et des Bituriges, sur un territoire qui se trouve actuellement dans les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Saône-et-Loire. Elles ont fonctionné sans interruption, du 1<sup>er</sup> s. de n.è. au IV<sup>ème</sup> s. Enfin, ces entreprises ont été bien intégrées au milieu gaulois contemporain : elles ont été en rapport avec celles des pays Rutènes et Gabales et celles de la vallée du Rhône et leurs produits ont été achetés dans une grande partie de l'Occident romain.

### Recherches modernes.

Jusqu'à maintenant, on a admis généralement que les potiers gaulois étaient des hommes libres, capables de fonder des ateliers, de les gérer (1). En cela, ils auraient été différents des potiers italiens, esclaves appartenant à des patrons.

On s'appuie uniquement sur les témoignages épigraphiques des estampilles. En Italie, elles comportent deux noms : le nominatif de l'ouvrier et le génitif du patron, par exemple : XANTHVS ATEI : *Xanthus, esclave d'Ateius*. En Gaule, les estampilles comportent, sauf à de très rares exceptions, un seul nom. Il est souvent au nominatif, seul ou accompagné du verbe FECIT : *un tel a fabriqué* (ce vase), ou au génitif, parfois suivi de MANV : *de la main de...*, ou de OFFICINA : *fabricue de...*

La reprise des fouilles sur les fabriques a permis de dresser des cartes de répartition dans les campagnes, les bourgs, les villes ainsi que le plan des vestiges

découverts dans le grand centre de Lezoux. Elle a permis de découvrir des dallages, des fours, des puits, des constructions diverses et une grande quantité de tessons de plusieurs époques. Certaines productions peu diffusées nous donnent des chaînons manquants entre les périodes que l'on considérait comme vides, et on ne les a guère retrouvées ailleurs. Des lieux d'habitats, des tombes, des restes de nourriture, etc..., ont permis de mieux se représenter la condition de vie de ceux qui travaillaient l'argile.

Ce n'est pas seulement le centre de la Gaule qui a vu un renouvellement des recherches sur les ateliers et leurs produits d'argile. Dans toute la France, l'Allemagne, la Suisse, la Grande-Bretagne, la Hollande, etc..., quantité d'études sur les figurines, la sigillée, les estampilles, les formes de vases décorés ou non, ont été réalisées. Des méthodes d'analyses des argiles et de datations des fours ont été mises au point par divers laboratoires. Ainsi ont été constatées de grandes différences entre les fabriques installées en divers lieux. Elles ont montré qu'il nous fallait d'abord faire des monographies par régions. Pour saisir les points communs entre leurs structures économiques, il nous faut d'abord découvrir comment chacune pouvait fonctionner. Déjà sommes-nous sûrs que les ateliers du centre n'ont pas eu la même histoire que les ateliers du sud ou de l'est de la Gaule (2).

### Cinq séries d'observations :

1. Le 1<sup>er</sup> s. et la fondation des ateliers.
2. Le problème de l'occupation des sols par les fabriques.
3. La gestion de la production au 1<sup>er</sup> s. et au II<sup>ème</sup> s.
4. La condition ouvrière.
5. Les entrepreneurs.

## I. LES DEBUTS DE LA FABRICATION

**1. Les potiers ne s'installent pas sur des ateliers antérieurs.** La fabrication débute au commencement du 1<sup>er</sup> s. (3). Aucune preuve de fabrication antérieure à Auguste n'a été découverte à ce jour à Coulanges, Vichy, Saint-Rémy-en Rollat, Toulon-sur-Allier, Yzeure, Lyon (La Muette). En 30 ans de fouilles, une seule petite

installation antérieure à notre ère a été découverte à Lezoux. On notera qu'aucun atelier postérieur ne s'est construit au-dessus, alors que les fabriques gallo-romaines se superposent non loin de lui.

Tout se passe donc comme si ces fabrications avaient été installées par une décision qui ne devait rien à la tradition locale.

**2. Les choix des lieux d'implantation** ne se font pas en fonction d'un rapprochement des carrières d'argile. En effet, les potiers utilisent les mêmes argiles non-calcaires qu'à la Tène et les ateliers ne changeront pas de place lorsqu'ils passeront aux argiles calcaires au II<sup>ème</sup> s. ni lorsqu'ils reviendront aux argiles non-calcaires au IV<sup>ème</sup> s (4).

La proximité des routes terrestres et fluviales semble un élément de choix plus important. Elle a facilité la diffusion des produits qui se retrouvent dès le début en Angleterre et en Germanie.

**3. La capacité de production** des fabriques dépasse largement, dès le début, les besoins locaux.

**4. La diffusion lointaine** des céramiques existe dès le début (Grande-Bretagne, Germanie...).

**5. Ce sont des formes indigènes améliorées** (argile plus fine, tour plus rapide, température de cuisson un peu plus élevée...) ainsi que quelques copies de gobelets de type ACO qui sont produites avant les copies de sigillée. Les surfaces qui caractérisent ce qu'on a appelé le "gallo-romain précoce", restent noires, lustrées, ardoisées, micacées ou peintes (5).

**6. Le transfert de technologie d'Italie en Gaule**, qui se produit au début de notre ère, n'apparaît pas comme une initiative indigène (6). A Lyon, c'est certain. Les étroites relations entre le centre de la Gaule et Lyon peuvent laisser supposer le même schéma dans cette région que dans la capitale des Gaules.

**7. A contrario, la vaisselle campanienne** qui a été répandue en Gaule dans le I<sup>er</sup> s. av. n.è., n'a donné lieu qu'à de très rares imitations locales, copies maladroites des produits importés (quelques fours à Clermont-Ferrand par exemple).

L'intérêt pour la production de céramiques apparaissait déjà. Robert Périchon nous signale des imitations de campanienne gauloise retrouvées jusqu'en Europe centrale. Cependant, cela n'a suscité aucune industrie comparable à celle qui débute brusquement au début du I<sup>er</sup> s. dans le centre de la Gaule.

## II. OCCUPATION DES SOLS

### 1. Destruction de constructions antérieures aux ateliers.

**a. Lyon** : il nous paraît utile de reprendre ici quelques observations faites au cours des fouilles dans l'atelier de La Muette, à Lyon.

A l'époque d'Auguste, une fabrique de poteries s'installe sur les bords de la Saône dans le quartier de "La Muette". L'argile n'est pas exploitée sur place. Elle provient de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (7).

Le terrain n'était occupé par aucun atelier antérieur, mais par un grand bâtiment qui a été rasé. Il avait été fort bien construit, avec une isolation contre l'humidité

réalisée par un lit d'amphores. Rien ne montre qu'il eût été ancien ou ruiné, car ces amphores étaient, de peu, antérieures à la fabrication des sigillées locales. Une cuve de travail de l'argile a été creusée au-dessous du niveau. Un four a été construit en utilisant l'angle d'une pièce...

On doit se demander d'où sont venus les capitaux qui ont permis l'achat d'un tel terrain. Sa valeur était vraisemblablement assez grande, non seulement en raison du bâtiment qui s'y élevait, mais de sa place sur les quais de la Saône, voie fluviale importante. Les fouilles et l'examen des découvertes ont montré que des moules et des techniques de fabrication ont été apportés d'Italie, que de nombreux noms de potiers estampillés sur des céramiques, etc... sont italiens (8).

On peut supposer que les capitaux, ou une partie des capitaux nécessaires à cette installation, ont été apportés par des entrepreneurs italiens de Toscane ou d'Arrezzo, qui dirigeaient la fabrication et le commerce des céramiques. Il est vraisemblable, aussi, que de riches Gaulois, déjà impliqués dans la fabrication en série et la commercialisation, comme ceux de Bibracte, se soient engagés dans cette aventure.

La réduction des frais de transport pour desservir les marchés gaulois pourrait être un des mobiles de ces investissements qui comprenaient les achats de terrains comme les apports de matériel et de main-d'œuvre spécialisée. La rentabilité de l'entreprise était assurée par l'existence de circuits commerciaux bien rodés, facilement accessibles par voie d'eau. Ils préexistaient à l'occupation romaine qui les a ensuite développés.

**b. Centre de la Gaule** : les fouilles des ateliers du centre de la Gaule apportent des observations qui pourraient bien rappeler celles de La Muette : les terrains sur lesquels s'installent les potiers sont vierges d'installations céramiques antérieures, mais souvent occupés par des constructions (9) et les routes et les voies d'eau sont facilement accessibles et utilisées par ces ateliers (10).

D'autres remarques nous orientent vers une **propriété permanente du terrain**.

### 2. Installation des sépultures.

Des sépultures des I<sup>er</sup>, II<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> s. ont été découvertes entre les fours, dans les fours abandonnés, dans les dépotoirs. Ce sont des adultes mais surtout des bébés (11).

### 3. Permanence des installations.

Sur les mêmes emplacements se succèdent les installations du I<sup>er</sup> s., du II<sup>ème</sup> s., du III<sup>ème</sup> s. et du IV<sup>ème</sup> s., superposées ou entremêlées. Sur les terrains voisins, on ne trouve pas de traces de potiers.

Ces trois observations posent plusieurs questions : si les terrains avaient été loués, comme on l'a supposé, aurait-on rasé des bâtiments existants, installé des tombes ? Serait-on resté locataire pendant plusieurs siècles, même après des périodes de récession où le rapport était minime ?

Si ces terrains avaient été achetés dès le début de la fabrication, d'où provenaient les capitaux nécessaires à ces achats ? Ils avaient probablement une valeur marchande certaine, d'une part en raison des constructions qu'ils portaient, d'autre part en raison de leur situation. On peut rappeler ici la phrase de Varron : "Le

*voisinage des routes praticables par des chariots ou des fleuves navigables augmente beaucoup la valeur d'une terre, car ce sont les deux grands moyens de communication".*

Il est peu vraisemblable que les artisans aient pu acheter, dès le départ, de tels emplacements, aussi bien à Lyon que dans le centre de la Gaule.

### III. NORMALISATION DE LA PRODUCTION, SPÉCIALISATION DE LA PRODUCTION

Dès le I<sup>er</sup> s., de nouvelles formes, par exemple celles des vases à vernis sigillée, à glaçure plombifère, de cruches engobées de blanc ou de rouge, etc..., sont introduites en même temps dans les différents ateliers du groupe arverne. On ne peut distinguer leur origine, tant elles présentent peu de variantes entre elles. Cette inspiration commune se retrouve dans les décors où elle a pour base une circulation des moules qui a été instaurée dès l'introduction des techniques du moulage dans cette région. Elle se continuera durant toute la durée des ateliers et concernera tous les produits, aussi bien les vases que les figurines, les reliefs d'applique, les lampes, etc... La variété des produits introduit une interprétation des modèles.

Mais au II<sup>ème</sup> s., il se produit dans les ateliers du centre de la Gaule trois changements importants.

#### 1. Changement technique.

On passe de l'usage des argiles non-calcaires à celui des argiles calcaires ; on apprend la technique du vernis sigillée, ce qui demande une transformation importante des fours et de la conduite de la cuisson.

Cette mutation se produit, en un temps remarquablement court, dans toutes les fabriques de la région de Lezoux et dans le groupe "centre Gaule". Il ne s'agit point d'une lente diffusion, comme on aurait pu s'y attendre (12).

A Lezoux, la normalisation des argiles est obtenue par la construction de grandes cuves dallées de tuiles où la terre est travaillée. Une de ces cuves, de 120 m<sup>2</sup> de surface, pouvait contenir environ 32 m<sup>3</sup> d'argile (13). La normalisation des cuissons est obtenue par la construction de fours de beaucoup plus grande capacité.

#### 2. Changement stylistique et standardisation des formes.

Un répertoire de sujets et un style de décors nouveaux sont introduits. La circulation des moules et probablement des poinçons-matrices devient systématique. De là, Lezoux diffuse ce que l'on pourrait appeler un "style officiel", caractéristique à nos yeux des productions "centre Gaule" du II<sup>ème</sup> s. Le nombre des formes lisses et décorées diminue.

En contrepartie, les vases et les figurines des ateliers éloignés des villes portent la marque des styles indigènes, par exemple celle de Toulon-sur-Allier.

#### 3. Spécialisation des fabriques.

Les fabriques fournissaient, au I<sup>er</sup> s., une variété de productions assez grande. Au II<sup>ème</sup> s., se réalise une spécialisation qui amène, par exemple, Coulanges à ne fabriquer que des jattes en terre blanche, Lezoux, Terres-Franches, Lubié... à s'engager dans une fabri-

cation intensive de sigillée. Cela conduit à l'hypothèse suivante : le I<sup>er</sup> s. montrait déjà une implantation des fabriques qui paraît fondée sur des capitaux et des initiatives venues d'Italie, dans le but de créer des entreprises de rapport.

Pour ce qui est de la fin du I<sup>er</sup> s. et du II<sup>ème</sup> s., ce qui se passe dans tout le groupe de fabriques "centre Gaule", ne pourrait-il être regardé comme une reprise en main énergique ? Les structures de production et les transformations rapides et soudaines des styles et des techniques, suggèrent un pouvoir extérieur aux potiers.

L'autoritarisme de cette normalisation suppose plusieurs facteurs qui reprennent et accusent les traits du I<sup>er</sup> s., c'est-à-dire des normes imposées très strictes, une absence réelle de concurrence entre les fabriques régionales, la nécessité d'une production complexe et onéreuse pour conserver un monopole, l'existence d'un réseau commercial très développé, comme l'a souligné récemment M. Picon (14).

### IV. ETAT SOCIAL DES OUVRIERS

Les fouilles peuvent aussi nous renseigner sur l'état social des ouvriers. En voici deux exemples :

1. Une liste alphabétique de noms commençant par la lettre A, gravée sur un tesson, a été découverte dans une couche augustéenne de l'atelier d'Yzeure, avec des céramiques de type traditionnel. Elle avait donc été jetée quand elle n'avait plus d'usage. Les noms sont gaulois (15) (Fig. 1) : A////////, ATISPATV//, ADAXILV//, ABINOS, ATONILLOS, ASSVTALOS, ANDROVLOS, ATIASSV.

M. Marichal nous a fait observer que ce "listage" correspond à un mode de gestion romain des soldats, des esclaves, des ouvriers, etc..., dont l'Égypte romaine, par exemple, a fourni plusieurs exemples. On notera que c'est la première liste alphabétique qui ait été découverte en Gaule romaine. Elle paraît bien indiquer ici une introduction de la gestion romaine dans un atelier qui, à cette époque, ne produisait que des céramiques de type "gallo-romain précoce", datées par les morceaux d'un grand plat de sigillée lyonnaise augustéenne à estampilles radiales.

2. Les dépotoirs des ateliers de Lezoux nous ont donné des ossements d'animaux domestiques souvent fort fragmentés provenant de repas. On y trouve aussi des squelettes de bébés et parfois d'adultes, qui apparaissent parfois sans offrandes et sans protection. Cela laisse supposer qu'un personnel pauvre vivait dans les ateliers mêmes (16).

3. Des cabanes, proches des ateliers, comportaient un foyer, mais aucun signe de richesse. Dans l'une, quelques pièces ont été trouvées ; dans l'autre point.

4. Les tombes d'un cimetière fouillé à Lezoux sont pauvres en matériel, plus, en général, que celles des nécropoles découvertes à Clermont-Ferrand, par exemple.

La population ouvrière paraît avoir un niveau de vie assez faible, et d'autres observations nous montrent qu'il existait sans doute plusieurs niveaux dans la main-d'œuvre sans qu'actuellement nous n'ayons trouvé de trace d'une population vraiment aisée.



Figure 1 - Liste verticale de noms gaulois inscrits avant cuisson sur le flanc d'un vase dont il ne reste que deux tessons.  
 Les premières lettres sont disposées contre un trait vertical gravé avant le tracé des noms.  
 Le bas d'un autre trait, moins profondément gravé, se voit à droite. On peut supposer qu'il encadrerait cette liste.  
 Aucun début de nom commençant par une autre lettre n'a été inscrit à ce niveau.  
 Le document a été découvert dans l'atelier de potiers de Saint-Bonnet, à Yzeure (Allier), fouilles H. VERTET, 1976.  
 La couche et le tesson sont datés de l'époque augustéenne. Echelle 1/1.

## V. QUESTIONS ET HYPOTHESES SUR L'ENTREPRISE CERAMIQUE EN CENTRE GAULE

Les Gaulois "paraissent tout à fait libres quant à l'organisation de la production" (17). C'est ce que l'on a pu conclure des estampilles au nominatif imprimées sur la terre sigillée. Cela ferait supposer que la conquête romaine, en apportant des techniques nouvelles, avait facilité en même temps, chez les Gaulois, la capacité de fonder et de développer des entreprises ingénieuses, de devenir patrons de grands centres de production comme il en existait avant la conquête.

Dans une telle hypothèse surgissent quantité de questions. L'Empire romain, esclavagiste et conquérant, fort attentif à retirer des bénéfices de ses conquêtes, aurait-il fait de la Gaule le paradis des pauvres gens travailleurs et doués qu'étaient les potiers ? Cela se serait-il accompagné d'une élévation de vie notable de la main-d'oeuvre ? Un schéma politique et économique aussi peu vraisemblable et aussi important devrait solliciter plus d'attention.

Dans le cas précis qui nous intéresse, comment les

Gaulois, même ingénieux, auraient-ils pu, dès les premières années de notre ère, créer rapidement et spontanément les structures de production dont nous avons donné plus haut quelques caractéristiques ? D'où leur seraient venus les capitaux nécessaires aux acquisitions des terrains, aux installations, si sommaires soient-elles, aux embauches de la main-d'oeuvre que suggère la liste d'Yzeure ? Où auraient-ils appris ce type de gestion à la romaine ? Comment auraient-ils pu, dès le début du 1<sup>er</sup> s., organiser une production homogène, puis au II<sup>ème</sup> s., changer brusquement techniques et produits et restructurer les fabriques ? Comment auraient-ils pu, soit organiser des circuits de vente, soit introduire leurs produits dans des circuits existants qui joignaient leurs ateliers à la Grande-Bretagne et à la Germanie, dès l'époque de Tibère ?

Au contraire, si nous supposons qu'au début du 1<sup>er</sup> s., ce sont des entrepreneurs romains qui avaient installé, avec leurs capitaux, leur mode d'organisation, il ne serait pas étonnant que les transferts de techniques d'Italie en Gaule aient été effectués de façon structurée et organisée. Ensuite, à la fin du 1<sup>er</sup> s. et au début du

II<sup>ème</sup>, peut-être avant, il est probable que ce sont de riches Gaulois, membres de la bourgeoisie, qui ont repris en main les ateliers. Dans les deux cas, la réussite globale des industries céramiques ne pouvait guère augmenter le niveau de vie de ceux qui travaillaient dans les fabriques.

Ne pourrait-on point rapprocher cette prise en main de l'économie de la Gaule centrale de celle qui s'est passée dans la Provence au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., selon le schéma que propose M. Clavel-Lévêque (18) ? Bien sûr, nous ne sommes plus à la même époque. Mais ce scénario, valable pour la Narbonnaise un siècle auparavant, ne serait-il pas, plus tard, en quelques points, applicable aux Trois Gaules ? La politique romaine pouvait difficilement se fonder sur d'autres scénarios d'exploitation, même si les notables gaulois y ont pris leur place plus ou moins tôt. Nous avons de nombreux exemples dans l'histoire où la création d'une bourgeoisie bien installée ne change guère la vie du peuple conquis, qui est ici le centre de notre recherche.

Cela ne veut pas dire qu'il n'ait existé en Gaule aucun transfert de techniques ou de culture, qui ne se soit fait par imprégnation, ou par goût, ou à l'initiative de quelque particulier. Dans d'autres régions de la Gaule, d'autres ateliers ont pu avoir plus d'indépendance.

Le sujet qui nous paraît le plus important n'est pas de savoir si quelques individus ont pu acquérir une certaine autonomie à l'intérieur de la Gaule romaine. Il serait bien étrange que ne se soit produite aucune ascension sociale (19). Cela existe dans tous les systèmes, même les plus oppressifs, et justifie trop souvent des politiques autoritaires. C'est la situation de la majorité de la main-d'œuvre des ateliers arvernes qu'il serait intéressant d'examiner ici.

Elle était probablement composée de ces hommes qu'a défini Moses Finley (20) dans les termes suivants : un fond de population de paysans qui n'étaient ni des esclaves ni des hommes libres. La façon dont ils ont traité leurs figurines laisserait penser que ceux qui travaillaient dans ces entreprises céramiques étaient recrutés parmi ces cultivateurs, population ancienne de la Gaule que méprisaient si fort les Celtes (21).

Les Romains avaient créé une paix et un ordre qui ne pouvaient que faciliter cette expansion économique. Mais une telle paix se paie cher par ceux qui la reçoivent. Les entrepreneurs y trouvent un champ d'action

accru. Comme dans toute expansion de la production, des spécialistes se forment et une masse de manoeuvres se constitue. Mais il n'est pas du tout assuré que ceux qui produisent des céramiques y aient trouvé une vie meilleure. Peut-être a-t-elle été moins difficile que celle des agriculteurs, comme le suppose Drinkwater, mais ce sera encore un point à éclaircir.

## VI. CONCLUSION

Ce faisceau d'observations nous invite à plusieurs hypothèses que je résume ainsi :

Sous Tibère, au moment de l'installation des fabriques de céramiques du centre de la Gaule, il se serait produit dans le centre de la Gaule une intervention de "patrons italiens", déjà versés dans la production de masse de la céramique dans la vallée du Pô et la Toscane, installés à Lyon et dans la vallée du Rhône sous Auguste.

A la fin du I<sup>er</sup> s. ou au début du II<sup>ème</sup>, on constate un déplacement des circuits attestés par le ralentissement de La Graufesenque. Dans cette économie d'entreprises, il fallait changer la place de la production. Pourquoi n'aurait-on pas réactivé des fabriques du centre de la Gaule, où les terrains étaient acquis et une certaine tradition ouvrière installée ? Cela demandait une restructuration des fabriques qui s'étaient orientées vers des productions moins rentables que la sigillée. Les céramiques communes furent délaissées, les glaçures plombifères, onéreuses et difficiles, abandonnées. Cela n'aurait-il pas été le fait de riches Gaulois romanisés, "negotiatores" ou de "nautes" qui intervenaient aussi dans d'autres industries gauloises (22) ?

Aux deux époques, les deux centres de productions pouvaient comporter quelques personnes mieux loties : petits entrepreneurs, chefs d'ateliers, comptables, fabricants de moules, de modèles, etc..., mais il ne semble point que le niveau de vie de la main-d'œuvre qui nous intéresse ici, ait bénéficié de quelques avantages, peut-être au contraire se serait-il dégradé (23).

L'étude des ateliers de potiers pose bien d'autres questions d'ordre économique et social. Puissent ces quelques hypothèses, qui ont besoin d'être étayées ou contredites, attirer l'attention sur un domaine de recherche à développer (24).



## NOTES

(1) J.-P. JACOB et H. LEREDDE, Pour une étude socio-professionnelle des ateliers de potiers gallo-romains, dans "La terre sigillée gallo-romaine", D.A.F. 6, 1986, p. 21-23.

(2) Il n'est pas certain que ces recherches puissent se continuer actuellement. Le CNRS avait créé trois postes de chercheurs pour travailler sur les trois grands groupes d'ateliers gaulois : le sud, le centre et l'est de la Gaule. Deux de ces postes ont disparu et sont tenus par des vacataires, les titulaires étant retraités. Il ne subsiste qu'Alain VERNHET, qui s'occupe des ateliers du sud.

(3) H. VERTET, Sigillée tibérienne à Lezoux, dans *Revue Archéologique*, 1, 1967, p. 255-286.

(4) M. PICON, La composition des premières sigillées de Lezoux et le problème des céramiques calcaires, dans *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, XXI, 1970, p. 207-218 ; H. VERTET, M. PICON, M. VICHY, Note sur la composition des céramiques du IV<sup>ème</sup> s.

de Lezoux, dans *Revue Archéologique du Centre*, IX, 1970, p.243-250.

(5) Des séries importantes ont été découvertes, notamment à Lezoux, à Yzeure. Cf aussi H. VERTET, Céramiques communes de l'officine de Saint-Rémy-en-Rollat, dans *Gallia*, XIX, 1961, p. 218-226.

(6) A. et J. LASFARGUES, H. VERTET, Les ateliers augustéens de La Muette, dans *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie lyonnaises*, p. 61-80 ; M. PICON, J. LASFARGUES, Transferts de moules entre les ateliers d'Arezzo et ceux de Lyon, dans *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, XXXV, 1974, p. 61-70 ; H. VERTET, L'influence de l'Italie et du sud de la Gaule sur les fabriques du centre de la Gaule d'après les fouilles de Lezoux, 1966-1967, dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1968, p. 22-25.

(7) Les ateliers de La Muette n'étaient pas les premiers de Lyon. Un peu avant eux s'était installée à Lyon une fabrique de gobelets d'ACO venue de la vallée du Pô, au lieu-dit "La Sarra".

(8) A. et J. LASFARGUES, H. VERTET, Les estampilles sur sigillée lisse de l'atelier augustéen de La Muette à Lyon, dans *Figlina*, 1, 1976, p. 39-87.

(9) a. Lezoux, lieux-dits : "Mon Repos", les ateliers s'installent sur l'emplacement d'une maison rasée dont la cave est comblée de gravats et de déchets de cuisson ; "Lasteyras", maison rasée ; "Audouart", petite construction rasée et entourée d'un fossé nivelé. b. Yzeure, lieu-dit : "Saint-Bonnet", nombreux morceaux de fresques dans les déblais, morceau de colonne dans le piédroit d'un four.

(10) Témoins en sont deux bateaux chargés de sigillées découverts dans l'Allier.

(11) H. VERTET, Pauvres potiers, pauvre misère, dans *Les Dossiers de l'Archéologie*, n° 6, 1974, p. 85-89.

(12) M. PICON, Introduction à l'étude technique des céramiques sigillées de Lezoux, *Recherches sur les techniques gréco-romaines*, 2, Dijon, 1973.

(13) H. VERTET et Ph. BET, Fouilles du terrain de l'Oeuve-Grancher, 1977-78-79 : les structures gallo-romaines du second siècle, dans *Recherches sur les ateliers de potiers de la Gaule centrale, Sites hors série 1*, 1980, p. 43-72.

(14) M. PICON, Transformations techniques et structures économiques, le cas de Lezoux, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lezoux*, 1989, p. 31-35. On ajoutera que si l'on ne voit point des potiers locaux capables de gérer une telle entreprise, on ne voit pas non plus des investissements spontanés de propriétaires de domaines locaux pour une entreprise qui met en jeu tant de facteurs qu'ils ne pouvaient maîtriser.

(15) Ils sont au nominatif et présentent la terminaison os et v pour us.

(16) cf note 11.

(17) cf. note 1.

(18) M. CLAVEL-LEVEQUE, La domination romaine en Narbonnaise et les formes de représentation des Gaulois, dans "Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes", *Collection de l'Ecole Française de Rome*, 67, 1983, p. 614-615 : "la politique d'implantation foncière de confiscation de ressources et de pression fiscale dont témoignent massivement, et peut-être plus tôt qu'on l'a cru, les réseaux cadastraux qui enserrent les campagnes de l'étau de leurs limites orthogonales. Ces cadastres qui apparaissent aujourd'hui comme des cadres de mise en valeur des territoires, de construction de sols provinciaux et de maîtrise de l'eau, sont évidemment autant de grilles de contrôle des richesses..." ; "Cicéron affirme dans le *Pro Fonteio* (V, 11) : "la Gaule est remplie de négociants et de citoyens romains, aucun Gaulois ne fait d'affaires que par l'intermédiaire d'un citoyen romain, pas une pièce d'argent ne se déplace en Gaule sans être portée sur les livres des citoyens romains." ; cf aussi N. ROBERT, *La Gaule et les Gaulois dans l'oeuvre de Cicéron*, 1978, Mémoire de Maîtrise, Paris IV Sorbonne, p. 161-162 : "Les Romains, avec leur cortège d'hommes d'affaires, ont aménagé matériellement et administrativement le territoire gaulois pour l'exploiter avec le plus grand profit possible. Les notables gaulois s'étaient joints à eux...". Les périodes durant lesquelles intervinrent les riches Gaulois dans la production des ateliers du centre de la Gaule restent à préciser. Il est possible qu'ils aient joué un rôle très tôt. Le scénario qui est valable pour la Narbonnaise pourrait, plus tard, être applicable dans les Trois Gaules, car la politique romaine aurait pu difficilement se fonder sur d'autres scénarios.

(19) A La Graufesenque s'était constitué un collège de potiers qui intervenait dans un "artisanat groupé" qui pouvait avoir une certaine indépendance dans l'aménagement des lieux et la gestion de production. M. MARICHAL, Nouveaux aperçus sur la vie et la structure des ateliers de La Graufesenque d'après les comptes de potiers, dans "La Terre sigillée gallo-romaine", *D.A.F.* 6, 1986, p. 17-20.

(20) MOSES FINLEY, *Esclavage antique et idéologie moderne*, Editions de Minuit, 1979, p. 178. L'auteur ajoute : "Où que l'on regarde dans les provinces impériales situées à l'extérieur de l'ancien continent gréco-romain, on trouve un fond de population de paysans qui, suivant une tradition remontant d'ordinaire bien avant l'époque romaine, n'étaient ni des esclaves ni des libres ; on les appelait indifféremment "laoi" ou "paroikoi" ou de quelques termes indigènes, que les Romains traduisaient parfois par "clientes" (César, *Guerres des Gaules*, 1, 4, 2) ; "Cela valait pour l'Asie Mineure, la Syrie, l'Egypte, l'Afrique du Nord et pour ces contrées sous-développées conquises sur les Celtes, les Daces, les Scythes, les Germains. C'était vrai non seulement sur les propriétés impériales, mais aussi sur les grands domaines privés, ceux des magnats locaux ou bien ceux qui avaient été conquis par les émigrés romains sur les terres possédées par les cités et sur la terre privée incorporée administrativement dans le territoire de la cité. Il existait des variations régionales dans le détail, comme dans le statut de cette population que nous pouvons rarement saisir exactement, mais tous ces gens partageaient une qualité commune qui les distinguait des esclaves et des paysans libres propriétaires d'autre part".

(21) J. de VRIES, *La religion des Celtes*, Payothèque, 1977, p. 23. "Les celtes vainqueurs se sont certainement soigneusement tenus à l'écart de la population ancienne dans la plupart des cas".

(22) Ainsi que M. DRINKWATER l'a montré dans les ateliers de tissage, dans *Roman Gaul*, Croom Held, 1983.

(23) A La Graufesenque, un bordereau inscrit sur un tessou montre qu'un certain personnel des ateliers pouvait, selon les besoins, être remplacé par des esclaves.

(24) Pour aller plus loin, il nous faudrait un grand nombre d'observations sur les sites de consommation et sur les ateliers, dans la mesure où ils n'ont pas été détruits dans ces dernières années, faute de mesure de protection.

## DISCUSSION

Président de séance : R. BRULET

**Alain FERDIÈRE** : Trois petites observations sur la communication d'H. Vertet. Il y a peut-être un élément de réponse sur le droit funéraire, sous réserve de vérification. A ma connaissance, les lieux funéraires doivent non seulement être appropriés, mais aussi ne sont pas aliénables.

D'autre part, je pense qu'il est quand même dangereux d'utiliser un texte du 1<sup>er</sup> s. av. J. -C. concernant la Narbonnaise, pour l'appliquer à la Gaule interne du 11<sup>ème</sup> s. J'évoque le texte de Cicéron. Ce n'est pas tout à fait la même chose, entre ces deux époques, d'un point de vue historique et social.

Enfin, mon dernier point, c'est que je ne crois pas non plus qu'il faille jouer sur le mot "colonialisme" ; ce qu'on croit savoir, du moins (il y a quand même beaucoup d'éléments), du phénomène de romanisation et de la politique de Rome vis à vis de ses provinces et notamment de la Gaule, c'est plutôt une volonté d'assimilation des indigènes et, en tout cas, de leurs élites, éventuellement aristocratiques au début, et de la bourgeoisie, qui apparaît ensuite, justement enrichie avec l'artisanat et les domaines fonciers.

**Hugues VERTET** : Merci de préciser qu'effectivement les terrains sur lesquels il y a des inhumations et des incinérations ne sont pas aliénables.

Je me suis demandé si avec ce texte de Cicéron qui a été écrit, comme tu le rappelles, bien avant, et qui ne concernait qu'une partie de la Gaule, la situation s'était beaucoup améliorée, si l'attitude des commerçants avait beaucoup changé. Je pensais que cela n'avait peut-être pas beaucoup changé ; mais il faut bien remarquer, effectivement, que ce n'est pas directement applicable.

Sur la volonté d'assimilation. J'ai été assez longtemps professeur en Afrique du Nord, et il y avait aussi une volonté d'assimilation des Français à l'égard de la population algérienne ; mais ce n'était pas la révolution française ni le développement de la libre-entreprise. C'est un peu là-dessus que je voulais insister en disant qu'on a un peu l'impression que la conquête romaine a apporté en Gaule des choses épatantes ; qu'il s'est développé des ateliers ; qu'ils ont fait des bénéfices ; qu'ils se sont transportés en Gaule et un peu partout ; qu'ils ont fait du commerce. Comme si tout était possible. Or, je ne sais pas si c'était possible ; c'était peut-être possible, mais cela ne me semble pas très sûr.

\* \*  
\*

